

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

## Arrêté

### **Modifiant l'arrêté du 3 juin 2021 portant désignation des lauréats de l'appel à projets de recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières de la production à la transformation pour l'année 2021**

**Le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L 820-1 à 3 et R 822-1 relatifs au développement agricole et rural,

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu l'arrêté du 3 juin 2021 portant désignation des lauréats de l'appel à projets recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières de la production à la transformation pour l'année 2021,

Considérant l'avis du conseil scientifique et technique de l'ACTA élargi, chargé de l'évaluation des dossiers de candidatures, réuni les 11 et 12 mai 2021,

### **ARRÊTE :**

Article 1er : Est déclaré lauréat de l'appel à projets de recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières de la production à la transformation pour l'année 2021, l'organisme supplémentaire figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : La direction générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Paris, le 8 octobre 2021

Pour le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
et par délégation  
La Directrice de l'Enseignement et de la Recherche



Valérie BADUEL

## Annexe

<b>Organisme chef de file du projet</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Concours maximum en euros du ministère de l'agriculture et de l'alimentation</b>
ARVALIS – Institut du Végétal	VIROCAP - Connaître le virome des céréales à paille pour améliorer le diagnostic, caractériser les risques de viroses et leurs évolutions avec les stress abiotiques	300 000 €